

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3215

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Lutte contre les érosions dues au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de l'agglomération - Soutien à la création d'un rucher école - Attribution de subventions**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3215**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Lutte contre les érosions dues au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de l'agglomération - Soutien à la création d'un rucher école - Attribution de subventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Aux termes de ses statuts, la Communauté urbaine de Lyon est compétente en matière de soutien aux actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels.

Dans la continuité de la politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs définie par délibération n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, le Conseil de communauté a adopté, par délibération n° 2010-1591 du 28 juin 2010, le projet stratégique agricole et de développement rural - protection des espaces naturels et agricoles périurbains de l'agglomération lyonnaise (PSADER-PENAP) 2010-2016.

Le projet de PSADER-PENAP de l'agglomération lyonnaise :

- est un partenariat avec la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté de communes de l'est lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon,
- répond en partie aux orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur le maintien de l'activité agricole sur le territoire et sur la préservation et la valorisation de l'armature verte,
- permet de mobiliser, sur le territoire du SCOT, 4 200 000 € pour 5 années (1 300 000 € de la Région Rhône-Alpes, 1 300 000 € du Département du Rhône, 1 100 000 € de la Communauté urbaine et 250 000 € de chacune des Communautés de communes) pour la mise en œuvre de ses actions.

Pour 2012, 2 actions nécessitant des subventions de la Communauté urbaine ont été validées par le comité de pilotage du 21 juin 2012 :

Lutte contre les érosions dues au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de l'agglomération

La Communauté urbaine et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon ont fait inscrire au PSADER le dispositif de lutte contre les phénomènes d'érosion dus au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de l'agglomération, pour lequel le Conseil de communauté avait approuvé, par délibération n° 2008-4846 du 11 février 2008, les conventions type à signer avec des agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques permettant de réduire la force des flux d'eau et donc leurs capacités érosives.

La mise en place de techniques culturales différentes, comme le broyage des résidus des cultures et leur enfouissement superficiel, le travail du sol simplifié (semis sans labour), l'implantation de bandes enherbées d'au moins 6 mètres de large, la reconversion de terres arables en prairies ou l'implantation de cultures d'automne, permet de lutter contre les phénomènes de ruissellement d'eaux de pluie qui entraînent de plus en plus de sols, notamment les parties les plus fines, et transforment ces eaux de pluie en coulées de boues se déversant sur les voiries et dans les réseaux d'assainissement pluvial.

La participation à la mise en oeuvre de ces techniques par périodes de 5 années reconductibles permet de réduire les coûts de remise en état des voiries et réseaux en allégeant le nombre d'occurrences de ces coulées de boues.

Il est proposé d'approuver une convention concernant les actions de lutte contre les érosions sur la Commune de Genay. Cette convention, signée avec monsieur Franck Faurite, agriculteur à Genay, concerne 1,657 hectares au total portant à 69,93 hectares la totalité de la superficie traitée. Le montant total de la subvention à verser s'élève à 3 728,25 €, selon les dispositions prévues dans la convention. Elle concerne la transformation de 2 parcelles de terre arable en prairie.

Création d'un rucher école

Une des associations d'étudiants de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) se consacre à la question des abeilles et gère un rucher qui est placé sur le toit de l'école. Cela pose des problèmes de sécurité en termes d'accessibilité. Le projet a pour objet le déplacement de ce rucher dans le parc contigu mis à disposition par le Département du Rhône et l'engagement d'actions pédagogiques en direction des passants. Ce projet est mené en lien avec l'Association des apiculteurs de Rhône-Alpes (ADARA) et Naturama qui développe une action intitulée "les abeilles sentinelles de l'environnement". Il a, par ailleurs, suscité de l'intérêt de la part d'autres associations, notamment Botanisara, qui serait intéressé pour mettre en place un jardin partagé ou un potager.

Le projet comprend le déplacement du rucher du toit de l'ISARA vers la parcelle mise à disposition par le Département, la protection des riverains par un système de grillage faisant obstacle au déplacement des abeilles et un ensemble de panneaux pédagogiques sur le projet. Le coût total estimé de ce projet est de 2 859 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 1 250 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 728,25 € au profit de monsieur Franck Faurite pour la lutte contre les érosions,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 250 € au profit du bureau des élèves de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) pour l'aménagement d'un rucher école,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et monsieur Franck Faurite définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

d) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le bureau des élèves de l'ISARA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 657 4 - opération n° OP2702508.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.